

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° I-308

présenté par

Mme Rabault, rapporteure générale au nom de la commission des finances, M. de Courson,
M. Philippe Vigier, Mme Pires Beaune, Mme Rabin et M. Fauré

ARTICLE 14

Supprimer les alinéas 41 à 46.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer l'élargissement de l'assiette des variables d'ajustement à la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des régions et des départements.

La DCRTP est distribuée aujourd'hui selon des critères péréquateurs.

Alors que la contribution du bloc communal au redressement des finances publiques doit être réduite en 2017 et que rien de tel n'est prévu pour les départements et les régions, il n'est pas justifié de prévoir une contribution supplémentaire des régions et des départements.